

CERTIFICATE

La société

CHAMATEX
1285 route de Saint-Romain-d'Ay
07290 Ardoix, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **17-02878**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Tissus ou mailles :

- écus en polyester, polyester Trévira CS, polyester recyclé, viscose et leurs mélanges
 - teints et/ou apprêtés en 100% coton, 100% polyester, 100% polyamide, 100% aramide, polyamide/coton, polyester/coton, coton/élasthane.
- Pouvant contenir des fibres antistatiques.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), ainsi qu'à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 1100/1 est valable jusqu'au 30.09.2018

Lyon, 22.11.2017

Richard MARTINETTI
OEKO-TEX® Certification Center

